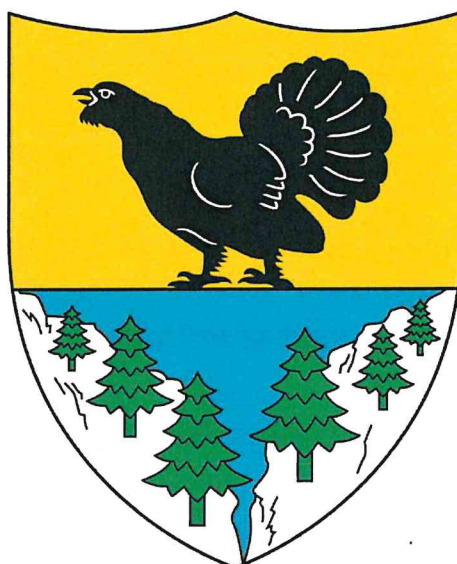


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

**SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

La présidente ouvre la séance à 20h18 en accueillant les membres du Conseil communal et du Conseil général ainsi que le public. Elle rappelle qu'il faut annoncer son nom avant de parler et que le masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole. Elle poursuit ensuite avec le rappel de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021
3. Propositions, projets d'arrêté et rapport du Conseil communal :
 - 3.1. Projet de fusion des communes de Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise : création du comité de pilotage et demande de crédit d'étude de CHF 1'000.-, pour le financement des travaux préparatoires. Rapports du Conseil communal et de la commission de fusion à l'appui.
4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
6. Informations des membres du Conseil communal.
7. Questions des membres du Conseil général.

La présidente demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque.

Laurent Hirt :

Intervient pour annoncer l'absence de Vanessa Renfer qui nous rejoindra peut-être en cours de séance.

1. Appel.

La présidente demande au secrétaire, Michel Vesco, de procéder à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidence : Mme Constanze Bonardo

Vice-Président : M. Thierry Adatte

Secrétaire : M. Michel Vesco

Membres : M. Cédric Abplanalp, M. Gilles Christen, M. Pierre-André Geiser, M. Michel Riba ;
M. Bernard Monnet

Excusés : M. Nawaz Goommanee ; M. Jonathan Pingeon ; Mme Maryline Sunier

Conseil communal :

Président : M. Laurent Hirt

Secrétaire : M. Claude Borel

Vice-secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membre : M. Christophe Aubert

Excusée : Vanessa Renfer

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Camille Crelier, collaboratrice administrative

La présidente remercie le secrétaire pour son appel.

2. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021

La présidente remercie Camille Crelier pour la prise de ce procès-verbal et demande s'il est possible, à l'avenir, de le recevoir plus rapidement après la séance.

Laura Richard :

Rappelle que cette période a été compliquée à l'administration et qu'il a fallu mettre des priorités mais qu'effectivement le but de l'administration est de l'envoyer le plus rapidement possible.

Accepté à l'unanimité

3. Propositions, projets d'arrêté et rapport du Conseil communal

3.1 : Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la mise en place d'un comité de pilotage pour préparer un projet de fusion des communes de Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise et une demande de crédit d'étude de CHF 1'000.-, pour le financement des travaux préparatoires.

La présidente passe la parole au Conseil communal.

Claude Borel :

Explique que les membres du Conseil général ont reçu une modification du rapport car il y a eu des hésitations à propos du type de comptabilisation pour ce crédit, à savoir par le budget de fonctionnement ou d'investissement. Le budget de fonctionnement a finalement été choisi mais il y a eu un oubli de correction dans le rapport. Le texte de l'arrêté est correct et fait foi.

Nous arrivons à une étape importante du projet avec la nomination d'un comité de pilotage, nomination pour laquelle il aura fallu 3 ans. Il remercie les présidents des commissions de fusion pour le travail effectué et relève que l'étape actuelle des travaux préparatoires a été acceptée par les Conseils généraux des communes d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène, qui ont déjà voté et espère que le Conseil général d'Enges apportera le quatrième vote positif.

Précise que le crédit demandé est fait par décompte par habitant et que ce crédit est pour la phase préparatoire mais qu'il y en aura ensuite d'autres, qui ne seront pas financées par ce montant de CHF 1'000.-.

La présidente le remercie et passe la parole à Thierry Adatte

Thierry Adatte :

Présente les taux d'acceptation des autres communes :

- Hauterive, unanimité
- Saint-Blaise, presque à l'unanimité, il y aurait eu 3 refus
- La Tène, pas d'unanimité car le groupe socialiste était apparemment opposé mais ce parti n'ayant pas la majorité le rapport a été accepté sans soucis.

Il ne souhaite pas revenir sur tous les détails mais reprend les propos de Claude Borel, en insistant sur le fait que nous sommes dans une phase préparatoire et ajoute que dans ce processus, la Commune d'Enges a le même poids que les trois autres communes, car le nombre de Conseillers communaux par commune sera de deux, peu importe le nombre d'habitants. Dès lors, Enges aura du poids dans la prise de décision. La participation citoyenne sera nécessaire et il espère qu'elle sera à la hauteur de la représentation de la commune au COPIL.

Précise que cette fusion va représenter beaucoup de travail et il espère que les membres du Conseil général vont participer à ces groupes de travail. Par exemple, les membres de la commission financière devraient participer au groupe de travail « finance ». Les administratrices et administrateurs devront, eux aussi, jouer un rôle important car ils connaissent exactement le fonctionnement des communes et sont au courant de tout ce qui s'y passe.

Souligne que selon les informations des derniers temps, une fusion entre le Landeron, Lignières, Cressier et Cornaux se profile. Cette idée de fusion a été lancée par les Vert'libéraux qui n'ont certes pas la majorité, mais cette proposition rappelle la fusion 2x4 proposée initialement.

La présidente demande s'il y a des questions malgré la séance de préparation. Il n'y a pas de questions. Elle lit l'arrêté afin de résumer ce qui va être décidé.

Thierry Adatte :

Y a-t-il déjà une décision au sein du Conseil communal pour savoir qui représentera Enges au COPIL.

Claude Borel :

Oui, ce sera Christophe Imbaud et moi-même. Il demande si c'est bien le président de la commission de fusion qui représentera le Conseil général d'Enges.

Thierry Adate :

Oui, ce sera moi.

Cédric Abplanalp :

Demande si le principe du COPIL s'applique à toutes les communes.

Claude Borel :

Oui, il y aura quatre fois trois personnes.

La présidente propose de passer au vote.

Le Conseil général accepte cet arrêté à l'unanimité.

4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).

Aucune correspondance

5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).

Aucune intervention

6. Informations des membres du Conseil communal

Concernant les plantations illicites du domaine de la Baume :

Christophe Aubert

Le 22 juillet dernier, la Commune d'Enges a reçu, comme tous les plaignants, un courrier d'entrée en matière du SAT, pour l'étude de la plainte. A ce jour, nous n'avons pas plus d'information. Cependant, nous nous sommes déjà renseignés à propos de ce qu'il pourrait advenir de ces plantations, mais formellement, aucune décision n'a été prise.

Thierry Adate :

Est surpris car il lui semblait qu'il y avait une décision indiquant qu'il fallait enlever ses arbres.

Christophe Aubert

Nous pensions aussi cela, mais non c'est une entrée en matière et non pas une décision. Nous nous sommes renseignés auprès du SAT si d'autres décisions avaient été prises et ce n'est pas le cas.

Laura Richard :

Le document que nous avons reçu est pour respecter le droit d'être entendu et les observations rendues sont en cours de traitement, ce qui leur permettra de rendre une décision formelle. Nous espérons avoir de nouvelles informations d'ici la fin de l'année.

Thierry Adatte :

Dit qu'il en a parlé avec des spécialistes, notamment à propos des problèmes d'eau, car la chapelle commence à avoir des tâches, mais ne dit pas que ces dernières sont forcément liées à ces arbres, mais que cela pose quand même un problème. En effet, ces arbres sont trop près des drains, il pense qu'il serait judicieux de faire une étude de l'état de ces derniers. Le propriétaire étant en tort, il faut qu'il enlève tout et que les drains potentiellement endommagés soient réparés à sa charge.

Christophe Aubert :

Selon la lettre du 22 juillet 2021, il doit être décidé s'il y aura une demande de permis, c'est pour ça que la commune ne prend pas encore parti. En ce qui concerne les tâches de la chapelle, nous ne pouvons pas les justifier par les drains éventuellement endommagés par les arbres, car la chapelle a été inondée le 22 juin dernier. Selon des discussions avec des spécialistes, la masse racinaire actuelle de ces plantations n'est pas encore assez importante pour que les racines rentrent dans les drains. Nous sommes quasi sûrs que pour le moment il n'y a pas d'incidence entre les plantations et l'efficacité des drains.

La présidente demande s'il y a d'autres communications.

Concernant les travaux suite aux inondations :

Christophe Aubert :

Comme expliqué lors du dernier Conseil général, les caméras sont passées dans les conduites des sites sinistrés et il s'est avéré qu'il n'y a pas de dégâts supplémentaires au niveau des égouts. Cette canalisation va être bétonnée et remblayée.

Pour la conduite d'eau claire qui traverse le village et le champ de Lucas Gerber (bien-fonds N°1232), il y a quelques dégâts, diverses cassures et manquements de drains. Les travaux auraient dû commencer aujourd'hui, mais il y a du retard. Ils débuteront normalement la semaine prochaine.

Tous les tronçons endommagés dans les champs vont être remplacés. Par contre, nous avons constaté qu'une zone dans la partie inférieure du champ est un peu fragile, elle sera réparée après la réparation des tronçons supérieurs.

Rappelle qu'il a déjà fait un point de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire à la commission financière. Par exemple, nous manquons de terre végétale. On ne va pas en acheter car cela coûte très cher, on va profiter des prochains chantiers pour récupérer ce qui ira à la déchetterie.

Nous souhaitons aussi faire travailler les agriculteurs en collaboration avec l'entreprise Facchinetti, ceci afin de ventiler les frais entre privés et commune et de faire profiter ces derniers des subventions allouées aux privés et aux communes, le but étant de faire diminuer le montant de la facture globale pour la commune.

Concernant les infrastructures qui sont hors terrain communal, secteur de la forêt en direction de Frochaux, les conduites sont réparées et doivent maintenant être stabilisées. Le terrain sera remblayé jusqu'au niveau de la bande de roulement et la surface de ces chemins sera ensuite à la charge des communes propriétaires.

Il demande s'il y a des questions.

Pierre-André Geiser :

Aimerait des précisions concernant la demande de crédit urgent qui a été présentée à la commission financière pour une somme de CHF 60'000.- à CHF 70'000.-. En effet, la commission financière a donné son accord de principe au Conseil communal pour pouvoir emprunter cette somme. Le Conseil communal peut, avant l'octroi d'un crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières moyennant l'accord préalable de la commission financière. La demande de crédit officielle sera présentée lors de la séance du Conseil général de décembre prochain si nous disposons de tous les éléments.

Christophe Aubert :

Dit qu'effectivement on avance dans l'inconnue, c'est pourquoi nous sommes partis sur des travaux en régie avec des tarifs préférentiels pour payer uniquement les travaux effectués. En effet, les frais augmentent rapidement et il nous est compliqué d'estimer les coûts définitifs. Nous espérons que les frais seront moins élevés que la demande de crédit urgent. Nous faisons tout ce que nous pouvons en faisant, par exemple, marcher tous les leviers possibles.

Constanze Bonardo :

Pense que le montant ne suffit pas et demande si le Canton et la Confédération participent aux frais. Y a-t-il des fonds pour les catastrophes comme celle-ci ?

Christophe Aubert :

Une enveloppe a été demandée à la Confédération, l'idée est de pouvoir faire 1/3 chacun (commune, canton, confédération), de toute manière, les communes doivent payer les factures pour ensuite demander des aides et subventions, mais nous ne connaissons pas les montants de ces participations.

La présidente remercie Christophe Aubert et demande s'il y a d'autres informations du Conseil communal.

Concernant le futur du SEP2L :

Christophe Imbaud

Les 5 communes qui constituent le SEP2L ont décidé de dissoudre le syndicat à la fin de l'année 2021. L'idée première des communes était de rester ensemble pour le service des eaux alors nous avons mis en place un appel d'offres. Nous avons, par la suite, détecté, avec la Commune de Lignières, un certain nombre de risques pour nos communes dans cet appel d'offres. Des incohérences et des dysfonctionnements ont été constatés lors de cet appel d'offres. Par conséquent, nous avons pris la décision de nous retirer de ce processus et de reprendre notre indépendance. Dès demain, nous lancerons un appel d'offres en collaboration avec la Commune de Lignières et une organisation du plateau de Diesse.

La présidente demande s'il y a des questions.

Thierry Adatte :

Dans le contexte des travaux avec la Ville de Neuchâtel en lien avec le projet du Grand Chaumont, quel est l'intérêt d'être avec une autre commune si nous allons de toute façon être alimenté ?

Christophe Imbaud :

C'est une partie de la réflexion que nous avons eue par rapport au projet du Grand Chaumont, nous nous rapprochons aussi de ce côté-là et nous en tenons compte. Il est important de préciser que dans ce nouvel appel d'offres nous serons soutenus par l'administrateur de la Commune de Lignières, M. Bianchini, qui était le chef du service des eaux de Val-de-Ruz, alors on va être épaulé.

Christophe Aubert :

Voit l'inquiétude de Thierry Adatte et précise qu'un service des eaux est obligatoire en période transitoire peu importe sa durée, on ne peut pas être sans rien.

Thierry Adatte :

Au niveau financier, quel impact cela aura ?

Christophe Imbaud :

Que l'on parte avec les autres communes ou de manière indépendante, les coûts seront les mêmes. Il est même possible qu'ils soient réduits.

La présidente remercie le Conseil communal et demande s'il y a d'autre information.

Concernant les parents de jours :

Laura Richard : (à la demande de Vanessa Renfer)

Le Conseil communal va faire paraître une annonce pour recruter des parents de jour, ceci pour trouver d'autres solutions de garde pendant que la structure est fermée. Elle précise aussi qu'il est important de comprendre que nous cherchons des parents de jour et pas que des mamans de jour.

Concernant les dates de fin d'années :

Pour l'année 2021, la dernière séance ordinaire du Conseil général aura lieu le 16 décembre 2021.

Constanze Bonardo :

La séance de préparation aura lieu le 13 décembre 2021.

Laura Richard :

Le Conseil communal a arrêté la date du 2 décembre pour le Noël des aînés, mais rien n'est encore organisé, cela se décidera dans les prochaines semaines

Thierry Adatte :

On pourrait rajouter la fête de Noël des enfants. Elle aura lieu cette année, mais la forme sera précisée et elle se déroulera probablement en deux fois, ce sera plus clair prochainement.

7. Questions des membres du Conseil général.

La présidente passe la parole à Michel Vesco.

Concernant les déchets :

Michel Vesco :

Les personnes petites ont du mal à soulever les couvercles des containers. Il s'en est lui-même rendu compte après que cette remarque lui été faite. Prévoyez-vous de les changer ?

Christophe Imbaud :

Nous sommes en ce moment en pourparlers avec l'entreprise Svedel pour avoir une nouvelle offre de container en plastique, ce sera fait rapidement afin d'être mis au budget 2022.

Laurent Hirt :

Relève qu'il serait judicieux que l'ensemble des containers soient utilisés et non pas un seul comme c'est souvent le cas.

Michel Vesco :

Indique qu'il est en effet plus simple de les ouvrir quand le couvercle est déjà soulevé, ce qui explique sûrement l'utilisation d'un seul et même container.

La présidente remercie et passe la parole à Gilles Christen

Concernant le défraiement des Conseillers généraux :

Gilles Christen :

Demande si le Conseil communal rentrerait en matière concernant le défraiement des Conseillers généraux pour les commissions externes avec trajet et pour les journées de cours.

Constanze Bonardo :

Rajoute que ce point était déjà prévu lors de la dernière séance du 29 juin 2021 mais qu'il n'avait pas été abordé.

Christophe Aubert :

Pour remplacer Vanessa Renfer, oui il semble logique de rentrer en matière, mais en favorisant le covoiturage par mesure écologique et au tarif cantonal pour le remboursement.

Gilles Christen :

Le covoiturage se fait déjà.

La présidente remercie et passe la parole à Pierre-André Geiser.

Concernant l'ouverture de la décharge :

Pierre-André Geiser :

Pendant tout l'été, il n'y avait plus de chaîne à la décharge mais après son nettoyage, la chaîne a été remise. Des personnes demandent d'enlever la chaîne, car en automne plus de personnes s'occupent de leurs jardins en coupant des branches et il est pénible d'appeler chaque fois F. Reichen, voyer-chef, pour ouvrir la décharge.

Christophe Imbaud :

Rappelle que la décharge est ouverte tous les premiers samedis du mois de 09h30 à 11h00. Il demande si la question est de savoir si la décharge pourrait être ouverte 24h/24h.

Pierre-André Geiser :

Oui, car cela a été le cas tout l'été.

Christophe Imbaud :

Il faut en discuter avec F. Reichen, mais le souci de laisser ouvert est qu'il y aura probablement des incivilités, il faut que le Conseil communal en discute, mais à savoir qu'en appelant M. Reichen 48h à l'avance, il est possible de s'y rendre. Normalement on sait tous quand nous allons faire notre jardin et pouvons prévoir un rendez-vous.

Laurent Hirt :

Dernièrement le cadenas a été forcé pour déposer des déchets verts, mais il arrive que certains mettent d'autres déchets. Que ce soit ouvert ou fermé, il y aura des problèmes. La seule solution serait de mettre quelqu'un pour surveiller, mais nous ne pouvons pas le faire. Cela fait partie du souci des déchets verts sur lequel le Conseil communal se penche. La déchetterie de la Châtellenie a aussi fermé son coin « déchets verts » pour les mêmes raisons.

Christophe Imbaud :

Toutes les communes ont les mêmes problèmes et ferment leurs éco points disponibles 24h/24h en raison des incivilités.

Pierre-André Geiser :

Il y a sûrement des ramassages dans les autres communes.

Christophe Imbaud :

Pas dans toutes les communes, c'est un problème récurrent partout.

Laurent Hirt :

Ce sont des problèmes liés aux incivilités d'un petit nombre de personne qui pénalisent la majorité.

La présidente remercie pour les explications et passe la parole à Thierry Adatte pour une remarque.

Thierry Adatte :

Dit que la façon dont a été taillée la haie à Champs Dernier, près des maisons des familles Pearce et Gisiger est scandaleuse. En effet, les arbres ont été détruits, ce n'est pas beau et dommage. Dans l'angle des Brisecou c'est le même souci.

Laurent Hirt :

Partage le point de vue de Thierry Adatte et rappelle que F. Reichen fait cette année énormément d'heures, il va en parler avec lui pour avoir des explications.

Christophe Aubert :

Demande de quel virage il s'agit ?

Thierry Adatte :

Juste après chez lui en direction de chez les Gisiger, il y a une forêt que F. Reichen a taillé alors que ce n'est pas le bord de route.

Laura Richard :

Etes-vous sûr que c'est lui ?

Thierry Adatte :

Oui, c'est lui.

Christophe Aubert :

Demande si ce n'est pas Lucas Gerber.

Michel Vesco :

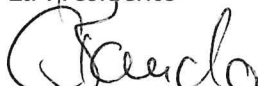
Non, c'est M. Reichen, je l'ai vu faire.

Laurent Hirt :

Dit qu'il va faire un point avec M. Reichen et des nouvelles seront données aux membres du Conseil général.

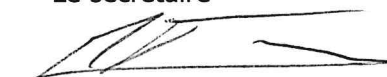
La présidente lève la séance à 21h20

La Présidente



Constanze Bonardo

Le secrétaire



Michel Vesco

Procès-verbal établi par Camille Crelier, collaboratrice administrative.